

FORMATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE

OPÉRATION D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE
EXECUTANT :
INDICES B0 / H0 / H0V



2.A
FORMATION



Programme de formation en présentiel



• OBJECTIFS DE FORMATION

**A la fin de la formation,
l'apprenant sera capable de :**

travailler en sécurité selon les préconisations de la Norme NF C 18-510 de l'Union Technique de l'Électricité.

Public visé et prérequis

• PUBLIC VISÉ :

Toutes personnes ayant à réaliser des travaux non électriques, dans un environnement électrique

• PRÉREQUIS :

Être capable de comprendre les Instructions de sécurité

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre

• MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Remise d'un livret de cours couleurs

• MOYENS TECHNIQUES :

salle équipée, ordinateur, vidéoprojecteur, Accessoires de simulation

• MOYENS D'ENCADREMENT :

Formateur en Prévention des Risques Électriques

• EFFECTIFS :

4 à 10 participants

Compétences développées

- Être capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.

- Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions.

- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux d'ordre non électrique.

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

• SUIVI DE L'EXÉCUTION :

Feuilles de présences signées des stagiaires et du formateur par demi-journée et attestation de présence individuelle

• MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Partie Théorique : Questionnaire à Choix Multiples

Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510.

Bilan de fin de formation adressé au client.

Questionnaire de satisfaction + questionnaire à froid 2 mois après la formation

Attestation de fin de formation individuelle

Avis d'habilitation remis à l'employeur

• APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

En amont de la formation analyse de la demande de l'entreprise

(Constats, attentes, interlocuteurs rencontrés, intégration à une éventuelle démarche prévention, ...),

Formation alternant théorie et études de cas pratiques issues de l'expérience professionnelle des participants et des travaux en sous-groupes.

- Heuristique : méthode consistant à faire découvrir aux apprenants ce qu'on veut lui enseigner

- Applicative : les apprenants mettent en œuvre ce qu'ils viennent d'apprendre

- Explicative : Apport de connaissances participatif pour les apprenants en alternant les séquences 'exposé' et 'discussion'.

Organisation et fonctionnement de la formation

• **DURÉE TOTALE DE LA FORMATION :** 1 jours soit 07h

• **HORAIRES :** 9h00-12h00/13h00-17h00

• **RYTHME :** En continu avec travail d'intersession

• **MODE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE :** « Présentiel en intra-entreprise » (groupe d'apprenants d'une seule entreprise) ou « Présentiel en inter-entreprise » (groupe d'apprenants de plusieurs entreprises)

• **LIEU DE FORMATION :** « sur site client »

• **DÉLAI D'ACCÈS :** 07 jours

• **MODE D' INSCRIPTION :** Demande par mail à contact2aformation@gmail.com

• **DATES :** Nous contacter

• **DÉLAIS MOYEN DE RÉPONSE :** 48h

• **ACCESSIBILITÉ POUR LE PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP :**

L'accessibilité sera adaptée au cas par cas



• **TARIF :** En INTER : Nous consulter - En INTRA : Nous consulter

Programme détaillé

PARTIE THÉORIQUE 70%

L'habilitation électrique

- Définitions
- Conditions d'habilitation
- Indices et activités correspondantes

Notions élémentaires d'électricité

- La production de courant
- Les unités de mesures électriques
- Les différents types de courant

Les différents types d'accidents électriques

- Les effets du courant électrique sur le corps
- Les conséquences d'un accident électrique
- Le contact direct
- Le contact indirect
- Le court-circuit, la surintensité

La protection intégrée à la conception des installations

- Les écrans ou obstacles
- Les disjoncteurs différentiels, disjoncteurs, portes fusibles
- Les principes de mise à la terre
- L'isolation renforcée et la séparation des circuits
- Les différentes classes de matériel
- Les indices de protection

L'évaluation et la prévention des risques

- Les différents éléments de l'analyse des risques électriques

Les domaines de tension, les ouvrages et installations

- Les différents domaines de tension
- Définition des installations et ouvrages électriques
- Les locaux réservés aux électriciens

Les zones de l'environnement électrique

- Le classement des zones d'environnement
- Les distances limites et les zones définies

Les différents acteurs

- Rôles et missions des différents acteurs (employeur, chargés de travaux, chargés d'exploitation électrique...)

Les opérations d'ordre non électrique

- En hors tension (documentation et instructions...)
- Dans un environnement électrique
- Les opérations particulières
- La surveillance de la zone de travail
- Le balisage de la zone de travail

Les équipements de protection collective

- Les fonctions des différents équipements

Les outils et le matériel de travail

- La réglementation et l'état de l'art (marquage CE, conformité aux normes, prescriptions de conception)
- Emploi et entretien des principaux équipements et de l'outillage

Les incidents, accidents et incendies

- Les risques résiduels
- La conduite à tenir
- Les différents moyens d'intervention

L'organisation et la gestion d'un chantier

- La mise en place de la zone de travail
- L'application des instructions de sécurité
- La surveillance d'un chantier

PARTIE PRATIQUE 30%

Cas concrets

- Mise en situation pratique sur un ouvrage ou une installation type.

FORMATION CERTIFIANTE

Fiche(s) du Répertoire Spécifique correspondant à la formation

RS1126 / RS1657 / RS1633 / RS1635

Taux d'obtention 99.9% / Taux de participation 99.9%

Validation de blocs de compétences : Non

Passerelles et équivalences

Pas d'équivalence.

Suites de parcours et débouchés

Intervenir dans le cadre de son emploi, après habilitation de son employeur, sur ou à proximité d'installations ou d'ouvrages électriques

Financement : cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO ou un autre financeur, sous réserve de l'éligibilité de l'entreprise et de l'accord du financeur. La demande de prise en charge reste à l'initiative du client.